



Nouveauté

Réf.	Désignation	Catégorie légale	Calibre	Ogive / Balle	Énergie (J)	Vitesse (m/s)	Cdt	Grains	Prix ttc
MR500081	RWS .222 Remington 50 gr TM	C	.222 Rem	T Mantel	1685	1020	20	50	42,00 € TTC

Commandez par téléphone au 02 31 32 80 25 ou directement en [magasin](#).

Une balle semi-blindée éprouvée qui combine vitesse élevée, trajectoire tendue et transfert d'énergie rapide pour la chasse au menu gibier.

Avec une **vitesse initiale de 1020 m/s**, la RWS TMS en calibre .222 Rem. mise sur une trajectoire tendue et une précision élevée. Sa balle **semi-blindée de 50 gr / 3,2 g** associe un noyau en plomb à une chemise en acier plaqué tombac, avec une pointe conçue pour favoriser un transfert rapide de l'énergie. RWS recommande particulièrement cette référence pour le **menu gibier**, avec une distance recommandée jusqu'à 180 m.

Contenu de la boîte

- 20 cartouches RWS .222 Rem. TMS 49 gr / 3,2 g

Caractéristiques techniques

- **marque** : RWS
- **numéro d'article** : 2116405
- **calibre** : .222 Rem.
- **projectile** : TMS / Teilmantel semi-blindée
- **poids de l'ogive** : 50 gr / 3,2 g
- **noyau** : plomb
- **chemise** : acier plaqué tombac
- **sans plomb** : non
- **coefficient balistique (BC)** : 0,186
- **vitesse à la bouche** : 1020 m/s
- **énergie à la bouche** : 1685 J

- **DRO** : 191 m
- **distance recommandée jusqu'à** : 180 m
- **longueur de canon utilisée pour les données balistiques** : 600 mm
- **pouvoir d'arrêt** : haut
- **sortie** : régulière
- **recul** : très léger
- **préservation de la venaison** : variable
- **menu gibier** : très bon
- **conditionnement** : boîte de 20 cartouches
- **catégorie** : C8°

Données balistiques

Distance	Vitesse (m/s)	Énergie (J)
Bouche	1020	1685
50 m	929	1398
100 m	843	1151
150 m	763	943
200 m	687	765
250 m	616	615
300 m	550	490

Cartouches RWS .222 Rem. TMS 49 gr particulièrement recommandées pour le menu gibier

La **RWS TMS .222 Rem.** utilise une balle semi-blindée dont la conception est éprouvée depuis plusieurs décennies. RWS recommande particulièrement cette référence pour le **menu gibier**, domaine dans lequel le fabricant lui attribue l'appréciation « très bon ». La distance recommandée est indiquée jusqu'à 180 m.

Balle Teilmantel semi-blindée de 50 gr / 3,2 g avec noyau en plomb

La construction de la **balle TMS de 3,2 g** associe un noyau en plomb à une chemise en acier plaqué tombac. Son profil présente une pointe résistante et effilée. Cette architecture semi-blindée est conçue pour transférer rapidement une quantité importante d'énergie dans le gibier.

Vitesse initiale de 1020 m/s pour une trajectoire tendue en .222 Rem.

La vitesse constitue l'un des points forts de cette munition : RWS annonce **1020 m/s à la bouche** avec le canon de référence de 600 mm. Cette vitesse élevée accompagne la **trajectoire tendue** mise en avant par le fabricant. À 100 m, la balle conserve une vitesse annoncée de 843 m/s.

Énergie de 1685 J et coefficient balistique de 0,186

À la bouche, la RWS TMS développe une **énergie de 1685 J**. Son coefficient balistique est annoncé à 0,186 et sa DRO à 191 m. Les mesures communiquées par RWS détaillent ensuite la conservation de la vitesse et de l'énergie jusqu'à 300 m.

Balle semi-blindée avec transfert d'énergie rapide et pouvoir d'arrêt élevé

RWS met en avant trois qualités principales pour sa Teilmantel : **précision élevée, transfert d'énergie rapide et trajectoire tendue**. Le pouvoir d'arrêt de cette référence est qualifié de « haut », tandis que la sortie est annoncée comme régulière. La préservation de la venaison est donnée comme variable.

RWS TMS .222 Rem. avec recul très léger et distance recommandée de 180 m

Le fabricant qualifie le **recul de très léger** pour cette configuration. Associé à la vitesse élevée du projectile et à une distance recommandée jusqu'à 180 m, ce comportement complète le positionnement de cette munition .222 Rem. destinée à la chasse au menu gibier.

Comment utiliser ce produit

Vérification du calibre : utilisez exclusivement ces cartouches dans une arme dont le fabricant autorise le calibre .222 Rem. Contrôlez le marquage de l'arme ainsi que les indications de sa notice.

Contrôle avant utilisation : vérifiez l'intégrité des cartouches et écartez toute munition présentant une détérioration visible.

Utilisation : employez ces munitions uniquement dans un cadre cynégétique autorisé, en respectant les règles de sécurité, la réglementation applicable et les recommandations du fabricant de l'arme.

Conservation : stockez les cartouches dans des conditions empêchant leur libre accès et conformément aux dispositions applicables aux munitions de catégorie C8°.

Réglementation

Catégorie C8° : les munitions en calibre .222 Rem. relèvent de la catégorie C8°. Leur acquisition nécessite une **pièce d'identité valide** ainsi qu'un justificatif d'activité : permis de chasser accompagné de sa validation pour l'année en cours ou l'année précédente, ou licence de tir ou de ball-trap en cours de validité. L'acquéreur doit également disposer d'un compte SIA ouvert.

Pour les munitions de catégorie C8°, le récépissé de déclaration de l'arme correspondante n'est pas requis. Les munitions doivent être conservées dans des conditions interdisant leur libre accès, notamment dans un coffre-fort, une armoire forte, un meuble ou un tiroir verrouillé, et séparément des armes lorsqu'elles ne sont pas conservées dans un coffre.

FAQ

Quel est le poids de la balle RWS TMS .222 Rem. ?

Cette référence utilise une **balle TMS de 50 grains / 3,2 g**. Il s'agit d'un projectile semi-blindé avec noyau en plomb.

Quelle est la vitesse de la RWS .222 Rem. TMS 3,2 g ?

RWS annonce une **vitesse initiale de 1020 m/s** et une énergie à la bouche de 1685 J. Les données ont été établies avec un canon de 600 mm.

Que signifie TMS sur les cartouches RWS .222 Rem. ?

TMS désigne ici la balle **Teilmantel semi-blindée**. Cette conception éprouvée associe un noyau en plomb à une chemise en acier plaqué tombac et vise notamment un transfert rapide de l'énergie.

Pour quel gibier la RWS TMS .222 Rem. est-elle recommandée ?

RWS recommande particulièrement cette référence pour le **menu gibier** et lui attribue l'appréciation « très bon » pour ce domaine d'utilisation.

Quelle est la distance recommandée pour la RWS .222 Rem. TMS ?

RWS indique une **distance recommandée jusqu'à 180 m**. La DRO communiquée pour cette référence est de 191 m.

Quels justificatifs faut-il pour acheter des cartouches .222 Rem. de catégorie C8° ?

L'acquisition nécessite une **pièce d'identité valide** ainsi qu'un permis de chasser accompagné de sa validation pour l'année en cours ou l'année précédente, ou une licence de tir ou de ball-trap en cours de validité. Un compte SIA ouvert est également requis. Le récépissé de déclaration de

l'arme correspondante n'est pas exigé pour les munitions C8°.

Les prix de vente conseillés sont mentionnés à titre indicatif. Les armuriers sont libres de vendre au prix qu'ils souhaitent. Textes et photos non contractuels, sujet à modification.